

reau, dans le cul-de-sac Saint-Charles. « On y recevait des ecclésiastiques pauvres, lesquels, *tout en faisant les petites écoles de la ville*, faisaient, en même temps, leur séminaire, pour être admis ensuite dans les ordres sacrés. » Le roi Louis XIV avait donné toute son approbation à cette œuvre, et, par lettres patentes, il avait félicité même l'archevêque « des soins particuliers qu'il prenait pour bien faire instruire les enfants ». Les enfants étaient répartis dans des écoles établies dans tous les quartiers de la ville. Des prêtres du séminaire Saint-Charles donnaient l'enseignement dans les écoles des garçons, — celles des petites filles étaient tenues par des religieuses dites de Saint-Charles. En 1742, d'après l'*Almanach de Lyon*, on comptait huit écoles pour les garçons et neuf pour les filles. Ces écoles étaient situées, entre autres, dans des maisons, propriété de l'œuvre, dites de *Musique des anges*, place des Cordeliers, du *Grand-Saint-Louis*, rue Saint-Marcel, ou bien de la *Rue Noire*, au faubourg de Vaise, au faubourg Saint-Irénée, à la Croix-Rousse, dans la maison dite de l'*Enfance*, dans la rue Grenette, dans la rue de Flandres, à la Guillotière et au quartier Saint-Claude.

Ces écoles étaient administrées, au temporel, par un bureau laïque, et au spirituel, par le séminaire de Saint-Charles. Le Consulat, toujours bien inspiré, n'avait pas manqué de prendre l'institution naissante sous sa protection, et beaucoup de Lyonnais l'avaient comblée de leurs largesses. Le Consulat avait créé à son profit une rente de 660 livres, au capital de 33,000 livres, augmentée plus tard de 600 livres. Le prieuré du Mont-Verdun y avait été uni ensuite. Parmi les bienfaiteurs, on citait M. Barrieu de la Maisonnette, la dame veuve Gueston, noble Nicolas Livet, Pierre Florent, Gabrielle Madier,